Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 23.09.2022
Numéro de publication: HR02-1005568276

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation EVENplus Sàrl, Montreux, nouveau EVENplus SA

EVENplus SA
Rue du Bourg 2
1816 Chailly-Montreux

Jusqu'ici
EVENplus Sàrl

EVENplus Sàrl, à Montreux, CHE-212.118.052 (FOSC du 01.11.2021, p. 0/1005324349). Statuts modifiés le 23.08.2022. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts sociales de CHF 100. Martin Jean-Christophe, maintenant à Montreux, est désormais titulaire de 1'000 parts sociales de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 23.08.2022 et bilan au 30.06.2022, présentant des actifs de CHF 239'248.38 et des passifs envers les tiers de CHF 35'320, soit un actif net de CHF 203'928.38, contre attribution à l'associé de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 23.08.2022. Nouvelle raison de commerce: EVENplus SA. Nouveau but: la société a pour but, en Suisse et à l'étranger, l'acquisition, la détention, la promotion et la valorisation de tous biens immobiliers, ainsi que l'offre de toutes prestations de services et de conseils financiers et en assurance dans le domaine immobilier. La société peut effectuer soit pour propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société peut également accorder des prêts à ses actionnaires et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses actionnaires. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par communication écrite (courrier recommandé, fax, email ou tout autre moyen de communication électronique) ou, au besoin, par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Martin Jean-Christophe, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur.

Registre journalier no 17658 du 20.09.2022
Précédente publication dans la FOSC: no 212, Date: 01.11.2021
Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud